

***Rapport résumé
de la session du Comité du budget***

Première séance: 9 novembre 1994: 11h50-12h10

Président: R. Sharp (Royaume-Uni)
Secrétariat: I. Topkov
M. Astralaga
A. Beyene
PNUE: E. Ortega
Rapporteur: G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président ouvre la séance et remercie toutes les délégations présentes, à savoir les délégations des pays suivants: Australie, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Suède et Suisse.

Après une brève discussion concernant la participation des observateurs, il est décidé de les inviter à présenter leurs points de vue durant environ

une heure, à 15h30, au cours de la séance de l'après-midi. Le Président annonce ensuite les documents qui seront discutés par le Comité, à savoir les documents Doc. 9.8 à Doc. 9.12. Le document Doc. 9.10, Estimations budgétaires pour le fonds d'affectation spéciale CITES pour 1996-1997 et pour le plan à moyen terme 1996-2000, sera le principal document examiné par le Comité; il le sera en dernier.

Le Président lève la séance à 12h10.

Deuxième séance: 9 novembre 1994: 14h20-17h30

Président:	R. Sharp (Royaume-Uni)
Secrétariat:	I. Topkov M. Astralaga A. Beyene
PNUE:	E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président ouvre la séance à 14h20 et annonce qu'à sa demande, le Secrétariat a préparé, pour guider les délibérations du Comité, un tableau comparatif des dépenses effectives pour 1992 et 1993, des dépenses prévues pour 1994 et 1995 et du budget proposé pour 1996 et 1997.

1. Rapport financier 1992-1993

Se référant au document Doc. 9.8, le Président fait remarquer que les chiffres les plus importants apparaissent à la dernière page, qui révèle que les dépenses pour les deux années sont bien inférieures au budget prévu, ce qui laisse un solde disponible de plus de 3 millions de francs suisses. Observant que ce document a déjà été approuvé par le Comité permanent et qu'il est donc soumis au Comité à titre d'information et non pas pour qu'il prenne une décision, le Secrétaire général indique que des économies substantielles ont été réalisées grâce à l'accord intervenu entre le PNUE et le gouvernement dépositaire, afin que le prix de location des nouveaux bureaux à Genève ne soit pas plus élevé que celui de Lausanne. Cependant, rien ne prouve que lorsque le Secrétariat déménagera à nouveau, cet arrangement sera maintenu. Même si l'on peut espérer que l'Organisation des Nations Unies prendra en charge une possible augmentation des frais, le Secrétariat ne dispose d'aucun document écrit à ce sujet. Le Comité convient de faire figurer son inquiétude au sujet de cette situation au procès-verbal. Le Secrétaire général remercie le gouvernement dépositaire pour l'aide financière substantielle qu'il accorde à la CITES.

La question du montant des frais administratifs et des frais généraux du Secrétariat est examinée, sur demande de la délégation de l'Australie. Le Secrétaire général fait observer que ces dépenses ne représentent que 34% des contributions et même beaucoup moins si l'on tient compte du financement extérieur.

Le Secrétaire général fait en outre remarquer qu'au cours des années précédentes, les ressources du fonds d'affectation spéciale étaient insuffisantes pour pouvoir renouveler les contrats du personnel pendant plusieurs mois au début de l'année, bien que les Parties aient été priées de verser leurs contributions, soit avant le début de l'année, soit tout au début de celle-ci. Le PNUE a dû prêter de l'argent au Secrétariat pour qu'il puisse continuer à fonctionner. Finalement, tout l'argent emprunté au PNUE a été remboursé. Il est également noté qu'un nombre considérable de Parties sont en retard dans le paiement de leur contribution pour 1993, et que 34% seulement des contributions dues pour 1994 ont été reçus à ce jour. Après un long débat, le Comité décide de charger le président du Comité permanent d'écrire aux principaux responsables des Parties concernées,

en soulignant que la CITES est une famille et ne peut fonctionner efficacement si toutes les contributions ne sont pas versées. Le débat sur le document Doc. 9.8 se termine sur cette décision.

2. Dépenses prévues en 1994 et 1995

Concernant le document Doc. 9.9, le Secrétariat signale qu'une économie de CHF 400 020 est prévue parce que les deux postes de traducteurs n'ont été pourvus qu'avec retard, bien qu'ils aient été approuvés à compter du 1^{er} janvier 1993. Cette économie sera partiellement absorbée par l'augmentation de CHF 201 576 prévue pour 1995, lorsque les deux postes seront pourvus et parce que l'agent régional adjoint pour l'Asie, actuellement mis à disposition par le Gouvernement japonais, devra être financé par le fonds d'affectation spéciale. En principe, ces dépenses pourraient être couvertes par le solde disponible à la fin de 1993, mais seulement si toutes les contributions sont versées. Il manque actuellement deux millions de francs suisses. La délégation du Canada signale que le Comité permanent a demandé au Secrétariat d'essayer d'augmenter le solde disponible, afin d'être en mesure de signer les contrats du personnel et des consultants en début d'année et d'augmenter les effectifs si nécessaire. Le Président constate que le Comité permanent considère le solde disponible comme une ressource qui pourrait être utilisée pour réduire le budget. L'observateur du PNUE estime qu'il est essentiel de disposer de liquidités. Le Secrétaire général fait également observer que, conformément aux Articles XI et XII de la Convention, le Secrétariat est responsable de convoquer les sessions de la Conférence des Parties. Si la prochaine session a lieu dans un pays en développement, comme cela est probable, il se pourrait que les coûts pour le fonds d'affectation spéciale égalent voire excèdent le solde disponible. Ceci met fin à l'examen du document Doc. 9.9.

3. Budget 1996-1998 et plan à moyen terme 1996-2000

Les observateurs des organisations non gouvernementales sont alors invités à se joindre à la discussion. Les observateurs du Fonds mondial pour la nature (WWF), du WWF-Etats-Unis, de TRAFFIC et de l'*Environmental Investigation Agency* se joignent aux débats. L'observateur du WWF remercie de l'occasion qui lui est donnée de participer à la discussion; il déclare que son souci principal est l'obtention de ressources supplémentaires pour améliorer l'application de la Convention et la lutte contre la fraude. Si cela devait se révéler impossible, des réductions correspondantes pourraient être envisagées sur d'autres postes budgétaires. L'observateur de TRAFFIC partage cette préoccupation et souligne l'importance de la formation du personnel des organes de gestion, des douanes et des agents chargés de l'application des lois; il ajoute que la recherche de fonds est une question d'autant

plus préoccupante que le budget de la CITES est extrêmement serré et relativement restreint. Certains participants insistent sur la nécessité d'approfondir des questions telles que les infractions, les lacunes de la législation nationale de 25 à 30 Parties, de l'entrée en vigueur de nouvelles conventions, qui exigera des ressources gouvernementales supplémentaires, et, enfin, de la charge de travail que représente la recherche de fonds extérieurs par le personnel du Secrétariat.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique se demande s'il ne conviendrait pas d'engager une personne supplémentaire pour s'occuper de l'application de la Convention et de la lutte contre la fraude. Le Secrétaire général convient que cela pourrait se révéler utile, d'autant plus que le cadre chargé des contrôles et de la lutte contre la fraude, dont l'efficacité est reconnue, quittera le Secrétariat en janvier 1995. Il est généralement admis que ces préoccupations et besoins devraient être pris en considération dans l'examen en cours de la stratégie à long terme.

L'observateur de TRAFFIC indique qu'une partie de la charge de travail du Secrétariat pourrait être allégée s'il était mis un terme à l'examen des permis pour les produits finis. La possibilité de réduire les dépenses liées au Manuel d'identification est évoquée mais une telle décision doit être prise par la Conférence des Parties et de nombreux pays en développement estiment que le manuel est des plus utiles.

L'observateur de TRAFFIC propose de rechercher l'appui financier du secteur privé. L'observateur du *Conservation Treaty Support Fund* (CTSF) fait observer que quelqu'un doit trouver ces appuis financiers et propose de demander l'aide, à cet effet, des organisations non gouvernementales. Le Président suggère que les Parties pourraient également apporter leur aide tandis que la délégation du Canada fait remarquer que l'appui financier du secteur privé a suscité un certain nombre de plaintes par le passé.

Une brève discussion porte ensuite sur les autres postes budgétaires qui pourraient faire l'objet d'économies, notamment les études sur la nomenclature, les missions générales et la communication. Le Président remercie les observateurs non gouvernementaux pour leurs interventions.

4. Financement externe

Le Président passe ensuite au document Doc. 9.11 (Rapport du Secrétariat) qui couvre la période de mars 1992 à juin 1994, ainsi que les contributions versées avant mars 1992 pour la participation à la huitième session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat présente le rapport qui traite des projets terminés ou en cours, dont le coût total s'élève à USD 3 millions. Certaines contributions versées directement par les bailleurs de fonds aux bénéficiaires ou aux pays conduisant des projets n'ont pas été prises en compte, non plus que les contributions en nature. Vingt-huit projets approuvés par le Comité permanent n'ont pu être exécutés faute de moyens financiers.

Le Président estime qu'il est important de mentionner les contributions reçues et demande comment le Secrétariat porte les projets à l'attention d'éventuels bailleurs de fonds. La délégation du Canada fait observer que les projets doivent être approuvés par le

Comité permanent et que les représentants régionaux peuvent les porter à l'attention d'éventuels bailleurs de fonds, dans leurs régions respectives. Le Secrétaire général fait remarquer que les projets financés sont souvent en rapport avec les priorités des bailleurs de fonds et non avec celles du Secrétariat ou de la Conférence des Parties. Il attire l'attention sur le paragraphe du document Doc. 9.12 Annexe qui invite toutes les Parties à soutenir les projets CITES auprès du Fonds pour l'environnement mondial (GEF). Il suggère que les grandes organisations internationales non gouvernementales qui reçoivent des donations de gouvernements en attribuent une partie à la CITES. Le Président ajoute que les gouvernements disposant de fonds non utilisés à la fin de l'exercice budgétaire pourraient essayer de les mettre à la disposition de la CITES.

L'observateur du CTSF prie instamment le Secrétariat de prendre régulièrement contact avec lui au sujet des propositions de projets approuvées et il demande que certaines corrections soient faites au document Doc. 9.11 de manière à y inclure plusieurs contributions n'y figurant pas. Le Secrétaire général exprime son appréciation pour l'assistance fournie par le CTSF et le WWF. La délégation des Etats-Unis d'Amérique fait observer que son gouvernement a fourni USD 120 000 pour le projet des délégués de 1992. Le Secrétariat indique que sur ce montant, USD 100 000 ont été versés au fonds d'affectation spéciale et n'apparaissent pas dans le document Doc. 9.11. La discussion sur ce document s'achève sur cette remarque.

Une brève discussion s'engage sur le document Doc. 9.12 (Plan en matière de financement externe, Rapport du Secrétariat). Le Secrétariat souligne que ce document donne la liste des activités financées par des fonds externes et fait observer que bon nombre d'entre elles sont en attente de financement. Le Comité du budget charge le Secrétariat de soumettre séparément, à l'avenir, le projet de résolution sur le Financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties et les dispositions relatives à l'administration du fonds d'affectation spéciale, ainsi que le document "Plan en matière de financement externe".

Le Secrétaire général souligne que le paragraphe du projet de résolution invitant les Parties à appuyer les demandes du Secrétariat au Fonds mondial pour l'environnement, en vue d'obtenir des fonds supplémentaires en faveur des projets CITES, est nouveau. Dans des résolutions précédentes, le Secrétariat était chargé de cette activité. La délégation du Canada recommande une modification mineure ne concernant que la version anglaise du projet de résolution. La recommandation est acceptée par le Comité. La délégation de la République de Corée signale une erreur typographique dans la dernière phrase du projet de résolution.

La discussion du document Doc. 9.12 s'achève sur une brève discussion visant à déterminer si le Comité doit recommander que l'étude proposée sur le sujet de l'amélioration de l'efficacité de la Convention devrait également examiner les considérations budgétaires. La délégation du Canada estime que ce serait prématuré.

La séance est levée à 17h30.

Troisième séance: 10 novembre 1994: 10h20-12h20

Président:	R. Sharp (Royaume-Uni)
Secrétariat:	I. Topkov M. Astralaga A. Beyene
PNUE:	E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget 1996-1998 et plan à moyen terme 1996-2000

Le Président ouvre la séance à 10h20 et signale la présence de la délégation de l'Allemagne en tant que nouveau participant. En l'absence d'autres commentaires au sujet des annexes au document Doc.9.12, sur le projet de résolution et les dispositions relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale, l'attention des participants se porte sur le document Doc.9.10, Estimations budgétaires pour le fonds d'affectation spéciale CITES pour 1996-1997 et pour le plan à moyen terme 1996-2000, et ses annexes.

A la demande du Président, la délégation du Canada fait part des discussions du groupe de travail sur le thème "Comment améliorer l'efficacité de la Convention", indiquant que le groupe a généralement estimé que l'étude devrait être conduite par un consultant indépendant, devrait inclure la participation de membres de la famille CITES et devrait être entièrement supervisée par le Comité permanent. Un contrat serait établi uniquement pour la première phase, pour un montant estimé à CHF 200 000. La seconde phase est estimée à CHF 300 000. Le groupe de travail n'a pas précisé si le coût de l'étude devrait être couvert par le fonds d'affectation spéciale ou par un financement externe. La délégation du Canada déclare que son pays est prêt à allouer CAD 50 000 sur son exercice budgétaire en cours et la délégation de la Norvège offre aussi un appui dont le montant n'est pas spécifié.

La délégation du Canada indique que le groupe de travail sur l'élargissement de la représentation régionale au Comité permanent, dirigé par la délégation du Malawi, propose deux solutions nécessitant respectivement le financement de onze ou neuf membres supplémentaires au Comité permanent. Le Secrétaire général indique que le budget proposé prévoit une augmentation mais qui ne couvrirait qu'une session du Comité permanent par an.

Les membres du Comité du budget incluant des représentants comptant parmi les plus importants contribuables au fonds d'affectation spéciale CITES, le Président demande à chaque délégation d'indiquer le niveau budgétaire qu'elle serait susceptible d'appuyer. Le Président estime que l'augmentation proposée pour les années 1996-1997 représente environ 35%; le Secrétaire général précise qu'elle est d'environ 28%. Quelques délégations déclarent qu'elles pourraient appuyer la proposition de budget du

Secrétariat mais l'une d'elles indique que l'augmentation des frais de participation au Comité permanent pourrait lui poser des problèmes. D'autres délégations se déclarent préoccupées par la montée des coûts et cherchent le moyen de resserrer le budget tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine augmentation.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique comprend la nécessité de couvrir les augmentations essentielles mais déclare qu'elle n'est pas en mesure d'accepter quelque augmentation que ce soit de sa contribution de 1994-1995 si cette contribution reste de 25%. La délégation considère que la contribution de son pays est volontaire et non obligatoire. Un consensus émerge selon lequel le budget des années 1996-1997 ne devrait pas augmenter de plus de 15% par rapport au budget de 1994-1995.

Le Secrétaire général est prié d'indiquer les postes où des réductions pourraient être faites. Il répond qu'un certain nombre de problèmes se posent: le Règlement du personnel des Nations Unies, la nécessité de financer les besoins actuels et nouveaux découlant des tâches décidées par la Conférence des Parties, et le fait que le budget relatif au personnel a déjà été amputé de plus de CHF 2 000 000 sur instruction du Comité permanent. Le Secrétaire général demande que les Parties lui apportent son soutien au cas où les réductions proposées créeraient des problèmes au Secrétariat à l'égard des Nations Unies qui vérifient ses comptes.

La possibilité de supprimer, à fin 1995, le poste d'un membre du personnel mis à disposition par le Japon est discutée, de même que la suppression d'autres postes ou, autre solution, la suppression de certaines tâches prenant un temps considérable, comme la confirmation des permis, en particulier ceux soumis par les pays développés qui devraient pouvoir le faire eux-mêmes. Si les sessions de la Conférence des Parties étaient moins fréquentes, les coûts en seraient réduits d'autant. L'importance de fournir un service d'interprétation aux comités et aux groupes de travail est soulignée; faute d'interprétation, de nombreux pays en développement ne peuvent y participer, comme dans le cas du Comité du budget lui-même. Le besoin de fournir une assistance technique et une formation est considéré comme particulièrement important bien qu'il concerne plutôt certaines Parties que le fonctionnement général de la Convention.

Après une discussion préliminaire sur les coupes possibles dans les lignes budgétaires et un accord sur une réduction de 15% comme base de travail des délibérations, la séance est levée à 12h20.

Quatrième séance: 10 novembre 1994: 14h30-18h10

Président:	R. Sharp (Royaume-Uni)
Secrétariat:	I. Topkov M. Astralaga A. Beyene
PNUE:	E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget 1996-1998 et plan à moyen terme 1996-2000

Le Secrétaire général souligne que le fonds d'affectation spéciale est touché par la diminution de la contribution de la Fédération de Russie, inférieure de trois pour cent à celle de l'ex-URSS; aucune contribution n'est perçue des autres Etats de l'ex-URSS dont un seul, l'Estonie, a adhéré à la Convention.

Le Comité reprend alors les négociations sur la réduction des différentes lignes budgétaires. Certaines sont légèrement réduites, d'autres pas du tout, selon les priorités déterminées à la neuvième session de la Conférence des Parties, en vue d'améliorer l'application de la Convention et la lutte contre la fraude. Après réduction, la plupart des chiffres correspondent néanmoins à une augmentation substantielle par rapport au budget pour 1994 et 1995. Au cours du débat, le Secrétaire général et le Secrétariat mentionnent à plusieurs reprises les problèmes qui pourraient résulter des réductions acceptées.

Les lignes budgétaires 1101 à 1115 (cadres) passent de CHF 2 150 000 à CHF 1 900 000 pour 1996 et de CHF 2 325 000 à CHF 2 000 000 pour 1997. Cette réduction reflète en partie la proposition de ne pas financer le poste de chargé de programme associé dont le titulaire actuel est mis à disposition par le Japon, dans le cadre d'un accord arrivant à échéance en avril 1995.

La ligne 1202 (assistance technique) passe de CHF 50 000 à CHF 30 000 pour 1996 et pour 1997, bien que l'importance de ce poste pour l'application de la Convention et la lutte contre la fraude soit reconnue.

La ligne 1204 (suivi des étiquettes) passe de CHF 25 000 à CHF 20 000 pour 1996 et pour 1997.

Les lignes 1301-1309 (agents des services généraux) passent de CHF 1 187 000 à CHF 1 000 000 pour 1996 et de CHF 1 273 000 à CHF 1 050 000 pour 1997. Durant le débat, le Secrétaire général et des membres du Comité soulignent le travail assidu, le dévouement et le sacrifice des agents des services généraux qui s'acquittent de tâches dépassant, de loin, le travail normal de secrétariat. Les membres du Comité ajoutent que le débat sur le budget doit être associé aux discussions des autres Comités et des séances plénières, car les Parties doivent payer pour les tâches qu'elles demandent au Secrétariat de remplir. Si les Parties ne sont pas en mesure de fournir des ressources suffisantes, il convient de pratiquer des coupes budgétaires. Il est longuement question du temps passé à vérifier la validité des permis, notamment pour des Parties qui devraient être

à même de s'acquitter elles-mêmes de cette tâche. L'observateur du PNUE fait remarquer que de nombreux cadres et agents des services généraux ont des contrats à long terme (dans certains cas jusqu'à cinq ans) mais que ces contrats sont "tributaires de la disponibilité des ressources financières".

La ligne 1320 (aide temporaire/heures supplémentaires) passe de CHF 100 000 à CHF 50 000 pour 1996 et de CHF 160 000 à CHF 100 000 pour 1997. Le Secrétaire général signale que le personnel a accepté de renoncer au paiement des heures supplémentaires pourtant nombreuses qui seront faites durant la session; une semaine de vacances supplémentaire leur sera accordée en compensation.

La ligne 1601 (missions CITES) passe de CHF 140 000 à 120 000 pour 1996 et de CHF 170 000 à CHF 110 000 pour 1997.

La ligne 1603 (voyages pour la CdP-Secrétariat) passe de CHF 295 000 à CHF 260 000 pour 1997. Le coût relatif de l'organisation des sessions de la Conférence des Parties en différents lieux fait l'objet d'un débat prolongé et le Comité convient qu'en règle générale, le lieu coûtant le moins cher est à préférer d'un point de vue budgétaire.

A la ligne 2101 (études nomenclature) de la section "contrats de sous-traitance", l'allocation pour les animaux passe de CHF 40 000 à CHF 10 000 pour 1996 et pour 1997 et l'allocation pour les plantes passe de CHF 60 000 à CHF 30 000 pour 1996 et de CHF 45 000 à CHF 25 000 pour 1997. A la ligne 2102 (commerce important), l'allocation pour les animaux passe de CHF 114 000 à CHF 100 000 pour 1996 et de CHF 121 000 à CHF 100 000 pour 1997. Sur proposition de la délégation de la Suisse, la ligne 2104 (Manuel d'identification) passe, pour les animaux, de CHF 100 000 pour 1996 et CHF 105 000 pour 1997 à CHF 80 000 pour 1996 et pour 1997. Les dépenses prévues pour les plantes, eu égard au Manuel d'identification, passent de CHF 60 000 à CHF 30 000 pour 1996 et pour 1997. La ligne 2107 (micro-circuits codés) de CHF 74 000 pour 1996 est supprimée.

La ligne 3201 (séminaires sur les infractions) passe de CHF 150 000 à CHF 120 000 pour 1996 et pour 1997, bien que le Comité reconnaisse la valeur de la formation de groupes. La ligne budgétaire est cependant doublée par rapport au montant approuvé pour 1994-1995.

Dans la section "réunions", les lignes 3302 (Comité pour les plantes) et 3303 (Comité pour les animaux) passent toutes deux de CHF 60 000 à CHF 50 000 pour 1996 et pour 1997. Les fonds alloués pour les sessions du Comité permanent (une par année avec interprétation) ne sont pas réduits, étant donné l'augmentation prévue du nombre des membres de ce Comité.

Une ligne 3304 (Groupe d'experts de l'éléphant d'Afrique) est ajoutée, à laquelle sont alloués CHF 30 000 pour 1996 seulement.

La ligne 4100 (matériel fongible) passe de CHF 70 000 à CHF 60 000 pour 1996 et pour 1997.

Le Secrétaire général indique que les chiffres mentionnés à la ligne 4300 (locaux) ne concernent que le paiement du loyer des anciens bureaux du Secrétariat à Lausanne.

Le ligne 5202 (documentation CdP) passe de CHF 161 000 à CHF 140 000 pour 1997.

La ligne 5301 (communications) passe de CHF 280 000 à CHF 250 000 pour 1997.

Après déduction de toutes les réductions recommandées, et compte tenu du coût ajouté des réunions du Groupe d'experts de l'éléphant d'Afrique,

le Secrétaire général annonce que l'augmentation annuelle moyenne pour la période 1996-1997, par rapport à la période 1993-1995, a diminué de 14,5% et correspond donc à environ la moitié de l'augmentation proposée dans le document Doc. 9.10 Annexe 1.

La possibilité d'utiliser le solde disponible pour couvrir certains des frais budgétisés fait l'objet de discussions mais il est recommandé d'agir avec prudence étant donné que 35% seulement des contributions pour 1994 ont été versées. Il est jugé souhaitable de conserver suffisamment d'argent pour payer au moins trois à quatre mois de salaires.

Le Président remercie le Secrétariat, le représentant du PNUE et les membres du Comité de leur coopération et de leur aide. Le Comité du budget ayant terminé ses travaux, les membres applaudissent le Président qui clôt la session à 18h10.